



Ech : 1/2000° 0 20 100 Le Bourg

DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OREE DE PUISAYE

Communes de Chambeugle, Charny, Chêne-Arnoult, Dicy, Fontenouilles,
Grandchamp, Malicorne, Marchais-Beton, Perreux, Saint-Denis-sur-Ouanne,
Saint-Martin-sur-Ouanne

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

5h2. PLAN DE ZONAGE - Malicorne (sud et bourg)

ZONES URBAINES	ZONES A URBANISER	ZONES AGRICOLES	ZONES NATURELLES
Ua bourg	AUa habitat à court terme	Aa agriculture	Na espace naturel à protéger
Ub hameau équipé	AUb habitat à long terme	Ab habitat en zone agricole	Nb habitat en zone naturelle
Uc activité	AUc activité à court terme	Ac activité ou silo en zone agricole	Nc activité en zone naturelle
Ud centre historique		Ad agriculture et sensibilité paysagère	Nd protection des captages
Ue pôle d'équipement		Ae équipement en zone agricole	Ne équipement en zone naturelle
Ur renouvellement urbain		Af pôle de loisirs en zone agricole	Nf pôle de loisirs en zone naturelle

REGLES COMPLEMENTAIRES	RISQUES	A TITRE INFORMATIF
emplacement réservé (L123.1.5.V) et numéro correspondant	zone inondable issue de la base de donnée "cartorisque"	limite communale
bât agricole pouvant changer de destination (R123-12) et numéro correspondant	zone inondable identifiée par les états	boisement
espace boisé classé (L130.1)	zone de sécurité réglementaire aux abords de silo	eau en surface
	zone de sécurité aux abords de silo issue d'une analyse de risque	zone humide
	indice de cavité souterraine	cote altimétrique
	ancienne décharge	zone de recul aux abords de station d'épuration



Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 2 décembre 2015